



CHAMBRE
INTERDEPARTEMENTALE
D'AGRICULTURE

ILE DE FRANCE

PROLONGEMENT DE L'A12

Contribution de la Chambre d'agriculture
au **DEBAT PUBLIC**

mai 2006

SOMMAIRE

ETAT DES LIEUX

L'agriculture en Ile de France

Le contexte agricole local

L'espace agricole

L'économie agricole

Les productions agricoles

Les structures d'exploitation

Les ressources économiques

Les partenaires économiques

EVALUATION DE L'IMPACT

Les effets immédiats

L'emprise foncière

Les déformations de parcelles et les interruption de parcours

La destruction des réseau de drainage

La baisse de la production et des revenus des exploitations

Les effets induits

L'affaiblissement de l'économie agricole

Le devenir des terres enclavées

La dévalorisation des cultures

La disparition de l'identité rurale

CONCLUSION

Pour la profession agricole, le projet de prolongement de l'autoroute A12 est emblématique de ces nombreux projets d'infrastructures qui sont prévus de longue date mais dont la réalisation est sans cesse repoussée.

Toutefois, le débat public nous montre que l'échéance de ce projet se rapproche. Ce débat est donc l'occasion et le moment de dresser un état des lieux de l'agriculture de ce territoire et d'évaluer l'impact du projet sur la pérennité de cette agriculture.

ETAT DES LIEUX

Pour la bonne compréhension de la situation locale de l'agriculture, il nous paraît nécessaire de rappeler son contexte régional.

L'agriculture en Ile de France

Il est inhabituel de présenter la région d'île-de-France comme une région agricole. Pourtant avec **une surface agricole utile de plus de 550 000 ha** essentiellement constituée de terres arables (dont 340 000 ha pour la Seine-et-Marne) et **environ 6000 exploitations**, notre région dispose d'une véritable économie agricole. Il faut souligner que naturellement et géographiquement, notre région appartient au fertile bassin parisien.

La présence au cœur de la région d'une agglomération capitale de 11 millions d'habitants place toutefois notre agriculture dans un contexte particulier. Ce territoire agricole n'est en effet pas unifié et manque de profondeur en particulier dans la partie ouest de la région.

Le centre des grands bassins de production où sont installés les outils industriels de première transformation des produits agricoles (moulins, abattoirs, sucreries, etc.) sont donc éloignés et situés dans les départements voisins.

Prenons pour exemple la transformation des betteraves à sucre. La seule sucrerie pour toute la production de betteraves des Yvelines et de l'Essonne est située à Artenay dans le Loiret au cœur de la Beauce.

Notre campagne d'île-de-France est donc diverse, un peu briarde, un peu champenoise, un peu picarde, un peu beauceronne et un peu normande.

De plus, le développement continu de l'agglomération de Paris soumet l'ensemble du territoire agricole à **une pression foncière**, particulièrement forte sur les franges de l'agglomération et le long des axes de communication, autoroutes, routes nationales et départementales.

Par exemple, l'aménagement de la RD 307 de Rocquencourt à Mareil-sur-Mauldre a ainsi favorisé et accompagné un développement urbain et une pression immobilière considérable dans une région agricole vivante. Les effets de cet aménagement routier se font sentir bien au-delà des seules communes traversées, dans toute la plaine de Versailles, la vallée de la Mauldre et jusque sur le plateau des Alluets. Ce n'est pas sans raison que les communes de ce secteur sont toutes incluses dans le périmètre du projet de schéma de *cohérence* territorial du Val de Gally arrêté par le préfet le 28 février 2006.

Nous tenons à rappeler que face à cette pression foncière, l'espace agricole de notre région se réduit tous les ans d'environ 1800 ha.

- ✓ La carte suivante des espaces naturels d'Île-de-France, tirée du schéma directeur régional (SDRIF – 1994) illustre les particularités de l'espace agricole régional.

Le contexte agricole local

L'espace agricole

L'agriculture est conditionnée par les caractéristiques du relief et de la qualité des sols. Dans ce secteur du département des Yvelines, qui appartient historiquement au **Hurepoix**, le relief présente **une succession de plateaux et de vallées**. Les cultures se sont développées sur les terres planes et limoneuses qui présentent les meilleures conditions agronomiques comme sur le plateau du Mesnil-Saint-denis où la plaine de Montmort lorsqu'elles sont drainées.

Les versants les plus abruptes des vallées et les sols limono-sableux sont eux boisés. C'est ainsi que les espaces cultivés sont séparés les uns des autres et divisés en petites entités : plateau du Mesnil Saint Denis, vallon du Pommeret, plateau des Néfliers, plaine de Montmort.

A ces contraintes naturelles s'ajoutent celles du **fort développement démographique et économique** porté par l'axe de circulation de la RN10 et la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Au point que plusieurs communes de ce secteur (Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Maurepas, Elancourt, La Verrière) ne disposent plus, ou très marginalement, de terres cultivées.

UNE PRESSION FONCIERE RECENTE ET QUI NE SE RELACHE PAS

Trois faits peuvent être rappelés pour illustrer la pression foncière locale :

Le développement de la ville nouvelle

Peuplée de 25 000 habitants en 1970, l'agglomération des 7 communes de la ville nouvelle de Saint Quentin en Yvelines a fait un bond démographique spectaculaire. La population de cette nouvelle agglomération compte aujourd'hui plus de 147 500 habitants.

L'opération d'intérêt national « Massy, Saclay, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines »

Initiée l'année dernière par l'Etat sur un périmètre exploratoire de plus de 50 communes, cette opération vise à coordonner un grand projet d'urbanisme associant développement économique et construction de logements. Les ressources foncières de ce périmètre ont été évaluées dans un premier rapport d'étape en date du 5 janvier 2006 à 2000 ha dont 1300 ha sont des espaces ouverts.

La consommation de l'espace agricole : l'exemple de la commune des Essarts-le-Roi :

Evolution de la population :

Année	1962	1975	1982	1990	1999
Habitants	1735	3240	4885	5565	6225

Sur la dernière période censitaire, la population de la commune continue de croître de plus de 10 %, soit un rythme bien plus rapide que celui du département (+3,6 %) et de la région (+2,7 %). Cette commune n'est pourtant pas située dans le périmètre de la ville nouvelle.

La superficie des zones urbanisées au plan d'occupation des sols progresse de 126 ha en 1979 à 217 ha à la révision du plan en 1999. A cette dernière révision ont été aussi délimité 39 ha de zones urbanisables à terme sur la plaine agricole de Montmort.

Enfin, l'espace agricole se révèle réduit, enclavé et directement placé sous la pression de mûles urbains qui se développent.

✓ La carte suivante montre le morcellement de l'espace agricole en petites entités, avec leur superficie en hectares, environnées de bois et d'urbanisation. La superficie de la plus grande d'entre elle ne dépasse guère plus de 1000 hectares. D'importantes surfaces sont appelées à disparaître car situées dans des zones urbanisables du SDRIF et déjà classées en zones à urbaniser de certains plans locaux d'urbanisme.

L'économie agricole

L'économie agricole locale est le fait d'une quinzaine d'exploitations réparties sur les communes du Mesnil Saint Denis, Lévis Saint Nom, Saint Rémy l'Honoré et les Essarts le Roi.

Les productions agricoles

Les terres arables sont quasiment entièrement vouées aux **grandes cultures**. Cette orientation technico-économique locale correspond d'ailleurs à celle du reste de la région. Il s'agit donc des céréales (blé, orge, maïs) et oléos-protéagineux (colza, tournesol, pois).

Dans ce secteur, il n'y a plus de production de betteraves, car cette culture est difficile à conduire dans un environnement périurbain sur des surfaces restreintes. Les coûts et les difficultés liées aux déplacements du matériel d'arrachage, des camions d'enlèvement des récoltes, à la création et la gestion des aires de stockage des betteraves sont rédhibitoires.

Il s'agit donc d'une agriculture qui est étroitement dépendante de filières industrielles et des marchés mondiaux. Pour ces exploitations, la proximité de l'agglomération se traduit par des conditions de travail difficiles et des coûts de production supérieurs aux exploitations situées au cœur des grands bassins de production agricole.

Pour être complet, il faut mentionner la présence d'un **élevage bovin allaitant** développé par une exploitation de polyculture sur la commune du Mesnil Saint Denis. Cet élevage d'une taille de 20 UGB (unités gros bétail) occupe une quinzaine d'hectare de prairie et de surface fourragère dans un secteur éloigné de tout voisinage. C'est une activité de naisseur, c'est-à-dire que l'éleveur vend des veaux élevés par lui jusqu'à l'âge de un an. Sa production bénéficie du signe de qualité BTB pour bovin de tradition bouchère. Il s'agit d'une marque collective qui concerne la viande bovine de race vendue en boucherie artisanale. Cette marque est fondée sur une certification de conformité produit selon un cahier des charges validés par les pouvoirs publics et contrôlés par des organismes certificateurs.

La présence de cet élevage mérite d'être soulignée dans notre région qui compte plus d'équidés que de bovins.

Les structures d'exploitation

Dans l'aire étudiée, la superficie des exploitations varie dans une fourchette de 65 à 360 hectares, mais dont la moyenne pondérée est de 180 hectares.

La superficie est un critère utile mais non suffisant pour apprécier le développement des exploitations ; en effet, selon les fermes étudiées dans ce secteur, les revenus de l'exploitation sont partagés entre un ou plusieurs foyers.

Les parcelles de culture sont de dimension modeste et médiocrement configurées pour une exploitation en grandes cultures. La superficie de la grande majorité des parcelles se situent effectivement dans une fourchette de 10 à 20 hectares.

Toutefois, les parcelles cultivées sont relativement proches des sièges d'exploitation et les parcelles d'un même exploitant souvent contiguës les unes aux autres.

L'organisation du parcellaire n'est pas homogène.

Ainsi au bout du plateau du Mesnil Saint Denis sur le territoire de la commune du même nom, autour du hameau de Rodon, les parcelles sont de petites dimensions et relèvent de quatre exploitations différentes. Le siège de l'une d'entre elle est situé sur la commune de Chevreuse. C'est d'ailleurs le seul secteur où sont pratiqués des **échanges de culture** entre agriculteurs.

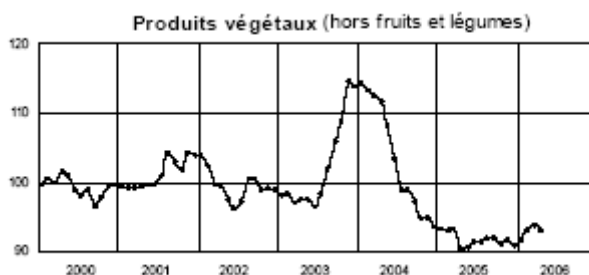
A l'opposé, sur la commune de Lévis Saint Nom, la plus grande partie du territoire est cultivée par une unique exploitation.

Il faut rappeler que dans notre région, la grande majorité des terres est exploitée en **faire valoir indirect** ; c'est-à-dire que les terres ne sont pas la propriété de l'agriculteur. Ce dernier loue des parcelles de cultures à différents propriétaires en contrepartie d'un loyer. Le cadre légal et d'ordre public de ce type de location est appelé le statut du fermage.

✓ *Les vues aériennes suivantes montrent le contraste des structures d'exploitation entre le plateau du Mesnil Saint Denis et le début de la plaine de Beauce. A la structure éclatée du parcellaire du plateau s'ajoutent des difficultés liées à la circulation, au voisinage résidentiel, aux déprédations, etc.*

Les ressources économiques

La première source de revenus est constituée par la vente des produits des grandes cultures. Or les cours des produits agricoles ont fortement baissé avec l'ouverture internationale des marchés et la diminution progressive des aides à l'exportation.



Source : INSEE, indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), 24 mai 2006, base 100 en 2000 ; cet indice mesure l'évolution des prix des produits livrés par les agriculteurs aux non agriculteurs.

Dans ce contexte, les exploitants se sont adaptés. Ils ont considérablement modernisé leur matériel d'exploitation et réduit l'emploi de main d'œuvre. Il est devenu fréquent que le conjoint de l'exploitant travaille hors de l'exploitation.

Toutefois, la production des champs ne suffit plus à payer des charges en tout genre qui augmentent (couverture sociale, semences, engrais et amendements, produits phytosanitaires, matériel d'exploitation, entretien des bâtiments, etc.). Les exploitants doivent maintenant chercher des compléments de revenus.



Source : INSEE, indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA), 24 mai 2006, base 100 en 2000 ; cet indice mesure l'évolution des prix des biens et services utilisés par les exploitants dans leur activité agricole.

Cette recherche de nouvelles sources de revenus deviendra à l'horizon 2013 une véritable nécessité : c'est en effet à cette date que cesseront les engagements budgétaires pris par l'Union européenne dans le cadre de la politique agricole commune.

En zone périurbaine, nombreux sont donc les agriculteurs qui ont développé d'autres activités plus ou moins liées avec leur activité principale agricole : location de logements, de bureaux ou d'entrepôts, accueil et restauration à la ferme, vente à la ferme, pension de chevaux, etc.

Cette **diversification** est cependant difficile : elle dépend notamment de l'âge et de la formation du chef d'exploitation, du temps et des moyens disponibles, du potentiel et de l'emplacement des bâtiments d'exploitation.

Pour ceux qui souhaitent développer des activités liées au caractère rural leur ferme, l'environnement paysager tient un rôle important.

Actuellement, l'exploitation située sur la commune de Lévis Saint Nom occupe un site dont les qualités paysagères sont préservées et permettent de compléter les revenus tirés de la production des champs par la location d'une chasse réputée à proximité de Paris. Une autre exploitation profite de la proximité d'un marché forain dynamique pour produire et vendre des œufs frais fermiers. Une autre valorise un bâti traditionnel important en aménageant des logements qui sont loués meublés.

Les partenaires économiques

Le déploiement d'une activité de production agricole par des exploitations économiquement viables implique des relations avec **des entreprises de l'amont et de l'aval** de cette activité de production. Les grandes cultures étant nettement dominantes dans secteur, nous limiterons notre propos à cette filière.

En amont, les exploitations agricoles doivent être approvisionnées en semences, engrais et produits phytosanitaires. En aval, doit être développé un réseau de collecte des grains par des coopératives ou des entreprises de négoce.

Par ailleurs, des concessionnaires de machines et de matériel agricoles sont indispensables pour l'achat, mais aussi l'entretien ou les réparations.

Enfin, les exploitants doivent aussi pouvoir bénéficier de conseils techniques spécialisés tant en matière culturale que pour la gestion de leur entreprise.

Ces partenariats entre acteurs économiques indépendants ne sauraient prospérer sans une saine concurrence et une clientèle suffisante. Or dans notre région, la réduction des surfaces cultivées et du nombre des exploitations pose avec acuité la question de la pérennité de ce tissu économique.

Prenons l'exemple de la collecte des céréales. Dans ce secteur, les silos de collecte et de transit vers des centres de stockage plus importants appartiennent à une société de négoce locale, la société commerciale agricole Max Dupont et Cie créée en 1953.

Ses silos sont implantés sur les communes de St Rémy lès Chevreuse (4000 tonnes), Sonchamp (7500 tonnes) et Méré (6300 tonnes).

Historiquement, cette société s'est installée au centre de plusieurs entités agricoles fertiles alors en pleine modernisation : plateaux de Saclay, Villaroy, Limours, Magny-les-Hameaux, Mesnil-Saint-Denis... La régression des surfaces cultivées et les difficultés de circulation ont pratiquement condamné l'activité du silo de Saint Rémy les Chevreuse. Les perspectives de développement de cette société se situent désormais hors de l'île-de-France dans le sud-ouest du Bassin Parisien.

✓ *La carte suivante indique l'emplacement des silos de la compagnie Dupont utilisés par les agriculteurs du secteur. Sachant que la vitesse d'un attelage agricole (tracteur et remorque) est très réduite, que la RN10 sera prochainement interdite aux véhicules lents, que la moindre chicane, le moindre rond-point ou le moindre véhicule mal garé peut constituer un obstacle indépassable pour un tel attelage et que de nombreux croisements et certaines voies sont évitées en raison des risques de collision, cette carte permet d'apprécier la difficultés d'accès à ces sites névralgiques pour l'économie agricole locale.*

EVALUATION DE L'IMPACT

Depuis l'inauguration des premières autoroutes dans les années cinquante, notre région s'est dotée d'un impressionnant réseau de voies autoroutières : A1, A3, A4, A5, A6, A10, A13, A14, A15 et A16 qui rayonnent de Paris avec l'A2, l'A11 et l'A12 qui s'embranchent respectivement sur l'A1, l'A10 et l'A13. La construction de ce réseau n'est pas achevée ; les débats actuels sur le prolongement de l'A12 et le bouclage de l'A104 ne médiatisent qu'une partie des projets d'infrastructure envisagés.

La profession agricole dispose donc d'une expérience de plusieurs dizaines d'années pour apprécier l'impact d'un ouvrage tel que le prolongement d'une autoroute sur le territoire agricole et le fonctionnement des exploitations.

Les effets immédiats

L'emprise foncière

Evaluer avec précision l'emprise d'un tel projet, quel que soit la variante envisagée est impossible en l'état actuel du dossier.

Il peut être indiqué que à lui seul **1 kilomètre de linéaire** de voirie (terre plein central + chaussées + bandes d'arrêt d'urgence + bermes) dont la largeur est évaluée 33 mètres par la DDE représente **une emprise de 3,3 ha**.

Le tracé par le vallon du Pommeret représente donc pour un linéaire de 18 km une emprise théorique de presque soixante hectares dont une grande majorité en zone agricole.

Cela-dit, la réalité risque cependant d'être bien supérieure à ce chiffre dans la mesure où il faudra tenir compte aussi des déblais et remblais, des échangeurs, des franchissements, des aires de repos, des stations-services, des accès sécurisés, des bassins de rétention, des aménagements paysagers, etc. A ce stade du projet, ces éléments qui occupent beaucoup d'espace ne sont pas connus.

Ne sont pas connus non plus les emprises liées aux aménagements du réseau secondaire.

Les déformations de parcelles et les interruptions de parcours

Pour manœuvrer avec des engins agricoles, la forme idéale d'une parcelle est tout simplement une parcelle rectangulaire ou carrée. Or, le passage d'une nouvelle voirie au travers d'un parcellaire agricole entraîne un découpage et donc une déformation de toutes les parcelles traversées. Faut-il rappeler que le tracé d'une autoroute répond à

un certain nombre de contraintes et de normes qui conduisent à poser l'ouvrage sur un territoire sans tenir compte des limites de parcelles et de propriété ?

A cela, il faut ajouter que le tracé interrompt tous les chemins ruraux et chemins d'exploitation nécessaires aux allées et venue entre le siège de l'exploitation et les parcelles de cultures.

Il est vrai que le maître d'ouvrage peut chercher à compenser ces inconvénients en prévoyant des itinéraires de substitution et en finançant une procédure de remembrement. Toutefois, étant donné l'exiguïté du territoire traversé, et la configuration actuelles des parcellaires et des propriétés il n'est pas certain que ces mesures apportent une compensation suffisante.

De nombreuses parcelles, en raison de leur forme irrégulière, de leur superficie réduite, ou de leur difficulté d'accès perdront les qualités requises pour être cultivées.

Ce risque paraît particulièrement grand sur le plateau du Mesnil Saint Denis autour de l'échangeur envisagé et au bout de la plaine de Montmort au raccordement de l'autoroute sur le carrefour de l'Artoire.

La destruction des réseaux de drainage

Les terres du plateau du Mesnil Saint Denis et de la plaine de Montmort sont en majorité drainées. Les drains, qu'il faut se représenter comme des tubes souples et perforés, sont installés par des entreprises spécialisées.

L'intérêt du drainage des terres agricoles

La croissance des cultures est fondée sur cinq éléments : la lumière, l'air, la chaleur, les éléments nutritifs et l'eau. Ces éléments sont tous importants. La quantité d'eau dans le sol régule la température du sol, l'assimilation des éléments nutritifs et la quantité d'eau absorbable par la plante.

Certains sols sont naturellement bien drainés et permettent de garder ces facteurs aux niveaux optimaux pour assurer une bonne croissance de la végétation. Là où ce n'est pas le cas, un drainage artificiel est nécessaire. L'excès d'eau qui retarde la croissance des végétaux et affecte la qualité des grains est évacué tout en laissant suffisamment d'humidité pour la plante.

Ainsi, le drainage des terres agricoles, qui est un investissement lourd, permet d'améliorer les rendements des cultures et la valeur des récoltes et contribue à réduire le coût de production. Il améliore aussi notablement les conditions de travail et d'accès aux champs.

Chaque cas de drainage nécessite une étude pour déterminer selon les conditions pédologiques, les espacements et la profondeur des drains, le choix des diamètres, la structure du réseau, l'exutoire, etc.

Ce sont des **installations extrêmement fragiles** qu'il est très délicat de modifier. Or, le passage d'une voie nouvelle dans un réseau de drainage implique de couper tous les drains et des les raccorder autrement. L'expérience montre que le résultat de ces

travaux de réparation qui impliquent de grands risques d'écrasement ou d'obturation des drains est rarement satisfaisant.

La baisse de la production et des revenus des exploitations

A l'occasion d'un projet de voie nouvelle, les exploitations agricoles perdent une partie de leur surface agricole utile. Cette réduction diminue le volume de leur production et affecte donc directement leur chiffre d'affaires. Pour autant, un certain nombre de charges (bâtiments, matériel, charges sociales, etc.) restent fixes. Il en résulte une baisse de rentabilité qui peut être particulièrement grave pour l'équilibre financier de certaines exploitations.

Comme dans d'autres secteurs d'activités industrielles soumis à une forte pression sur les prix, une réduction même limitée du chiffre d'affaires peut avoir de graves conséquences. En agriculture, une adaptation des exploitations sera d'autant plus difficile que l'agriculture est une activité où le retour sur investissement est long et les gains de productivité désormais très réduits.

Les effets induits

L'affaiblissement de l'économie agricole

L'amputation du territoire agricole se traduit nécessairement sur le dynamisme du tissu économique agricole. Pour toutes les entreprises concernées, cette amputation a pour effet une contraction du marché local. Cette contraction difficilement quantifiable tend toujours un peu plus les relations au sein de la filière de production. Replacé dans un contexte régional où la consommation d'espace agricole représente annuellement environ 1800 ha, il devient évident que **l'économie de l'espace est un enjeu majeur pour l'agriculture, activité essentiellement fondée sur une ressource naturelle non renouvelable.**

La dévalorisation des cultures

La recherche d'une **sécurité alimentaire** toujours accrue conduit les entreprises agro-alimentaire à élaborer des **cahier des charges** de plus en plus stricts. Ces normes de production intègrent non seulement les exigences réglementaires, au premier rang desquelles la traçabilité des produits, mais aussi des recommandations des instances supérieures de l'alimentation française et européenne.

Elles sont alors imposées à des producteurs qui doivent adapter leur outil de production, au risque pour eux de perdre l'accès à certaines commandes mieux

rémunérées. Ce phénomène déjà développé pour la production de viandes, de lait, de fruits et de légumes concerne de plus en plus les grandes cultures.

Le respect des « chartes » et « démarches » de qualité est maintenant aussi exigé par des meuniers, malteurs, amidonniers et fabricants d'aliments de bétail.

Dans **une logique d'anticipation des risques émergents**, notamment les risques liés à la pollution atmosphérique, ces prescripteurs imposent un éloignement minimal entre les cultures et les voies à grande circulation. Les cultures à proximité de ces mêmes voies sont donc déclassées dans des qualités inférieures et ce pour des distances pouvant atteindre 150 mètres.

Or ce **préjudice** qui ne présente pas aujourd'hui un caractère direct matériel et certain au sens du code de l'expropriation doit être pris en considération lors de la réalisation d'un tel projet.

Le devenir des terres enclavées

Hormis les délaissés, c'est à dire les « bouts » de parcelles coupées et inutiles, qui peuvent être identifiés dès les études de détail d'un tracé, la réalisation d'une autoroute produit **un effet d'enclavement pour tous les terrains pris entre la voie et les agglomérations.**

Pour diverses raisons, l'agriculture encore présente dans cet espace se retrouve en sursis. La voie nouvelle constitue alors pour le développement urbain de la commune une nouvelle frontière. **L'expérience montre que l'aménagement de cet espace au sein duquel l'agriculture est délégitimée est planifié puis réalisé sans retenue possible.**

La disparition de l'identité rurale

Dans des régions rurales éloignées des pôles urbains, une autoroute peut être présentée comme un outil de développement d'un territoire. Dans notre région d'île-de-France déjà fortement irriguée par des réseaux de transports en tout genre, le territoire rural ne souffre nullement d'un enclavement. Dès lors, le bénéfice des voies nouvelles ne lui profite pas mais montre plutôt le peu de cas que l'on fait de l'espace rural.

De plus, la proximité d'une autoroute prive les exploitations agricoles pour lesquelles la diversification de leurs activités est devenue une nécessité, de leur potentiel logique de développement, à savoir toutes les activités liées à la vie et l'espace rural devenu soudain banal pour ne pas dire dévalorisé.

L'identité rurale du territoire traversé est ainsi définitivement atteinte. Cette marque indélébile change la donne économique et politique et le regard des habitants sur leur propre territoire. Lentement mais sûrement, **l'aménagement de ce territoire se tourne vers de nouvelles orientations où l'agriculture occupe une place de plus en plus réduite.**

CONCLUSION :

L'état des lieux nous a montré **les particularités de ce territoire agricole** pris entre le développement de la ville nouvelle de Saint Quentin en Yvelines et le massif forestier de Rambouillet. Vouées historiquement à une agriculture de grandes cultures économiquement liée à la région de Beauce, **les exploitations agricoles du secteur étudié paraissent de plus en plus isolées et fragilisées**. Qui achètera demain leur production si l'itinéraire de plus en plus compliqué des champs vers les silos de collecte est un jour interrompu par une nouvelle infrastructure ? Quel réseau de collecte rentable pourra-t-on imaginer le jour où les silos déménageront pour aller plus loin vers la Beauce ?

Concernant le territoire agricole, le schéma directeur régional d'île-de-France a introduit **une notion de masse critique** évaluée à **au moins 2 000 hectares** pour une agriculture de plaine. Cette superficie correspond à l'espace au moins nécessaire pour garantir la pérennité d'un ensemble d'exploitations agricoles. Ce seuil permet de mesurer l'extrême fragilité des espaces concernés par le projet. C'est sur ce point que la profession agricole souhaite attirer l'attention des acteurs du débat public.

Considérant tous les éléments qui viennent d'être rappelés dans cette étude, la profession agricole appelle les pouvoirs publics à considérer le prolongement de l'autoroute A12 dans une approche globale de l'aménagement du territoire sans privilégier une fonction ou partie du territoire au dépend d'une autre.

A notre avis, ce projet mérite un traitement et un effort particulier de l'Etat. Cela serait de sa part la meilleure manière d'assumer sa responsabilité.

Peut être la politique du « 1 % paysage et développement » liée aux grandes infrastructures pourrait elle être le cadre réglementaire et financier pour compenser, au-delà des obligations légales, les effets induits par l'infrastructure sur l'espace et l'économie agricole ?

Concernant les **tracés** nous souhaitons souligner les **constats** suivants :

- Il est évident que **l'impact le plus lourd pour les exploitations et le territoire agricoles est celui du tracé 3C** par le plateau du Mesnil Saint Denis, le vallon du Pommeret et la plaine de Montmort.
- Les tracés de la famille 3, bien que d'un linéaire plus court ont un impact encore très important. D'une part sur une extrémité particulièrement fragile du plateau du Mesnil Saint Denis où est prévu un système d'échanges et d'autre part sur le plateau des Néfliers avec un fort effet d'enclavement entre la voie et la zone industrielle des Marais à Coignières.
- Les tracés de la famille 2 présentent l'intérêt d'épargner à première vue le plateau du Mesnil Saint Denis. Toutefois, l'impact est encore fort sur le plateau des Néfliers.
- Pour dire les choses simplement, **il apparaît clairement que l'impact direct va croissant dans l'ordre des familles de tracés de 1 à 4.**
- Enfin nous tenons à souligner ce dernier constat : alors que l'attention des débats se concentre sur les variantes de la section 2 des différents tracés, **l'intérêt et l'inquiétude de la profession agricole se porte tout autant sur la section 3 de ces tracés, c'est-à-dire sur la plaine de Montmort, commune des Essarts le Roi. Le contournement ouest des Essarts le roi à travers le plateau agricole avec deux systèmes d'échange sera tout aussi destructeur sur un territoire qui mérite autant d'attention que le territoire du parc naturel régional.** Ce premier espace ouvert face à une véritable front urbain mérite une réflexion approfondie ; d'autant plus que l'alternative d'un aménagement sur place de la RN10 apparaît techniquement et financièrement sérieuse.



**CHAMBRE
INTERDEPARTEMENTALE
D'AGRICULTURE**

ILE DE FRANCE

2 avenue Jeanne d'Arc
BP 111
78153 LE CHESNAY CEDEX
T. 01.39.23.42.00 / F. 01.39.23.42.42
www.ile-de-france.chambagri.fr